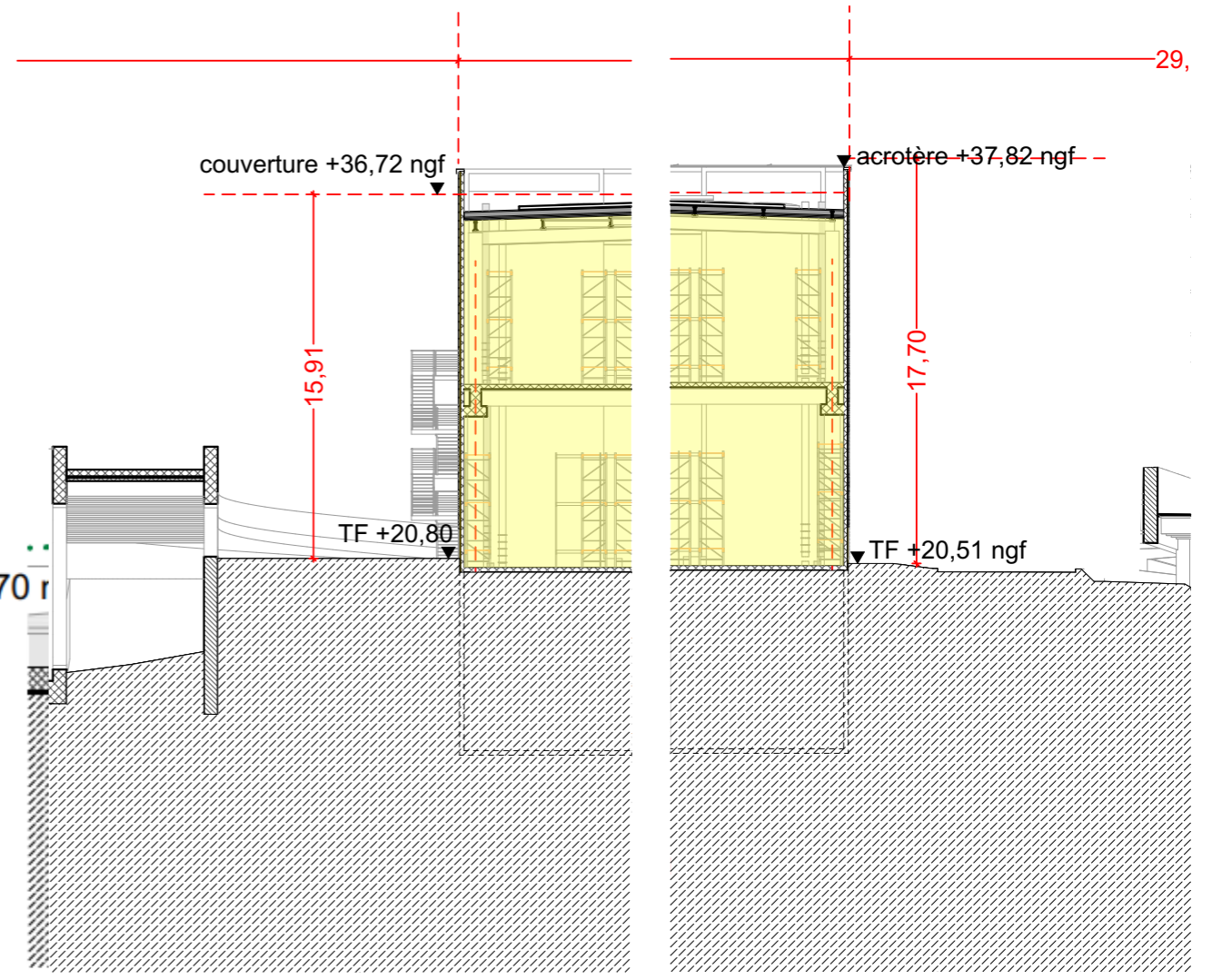
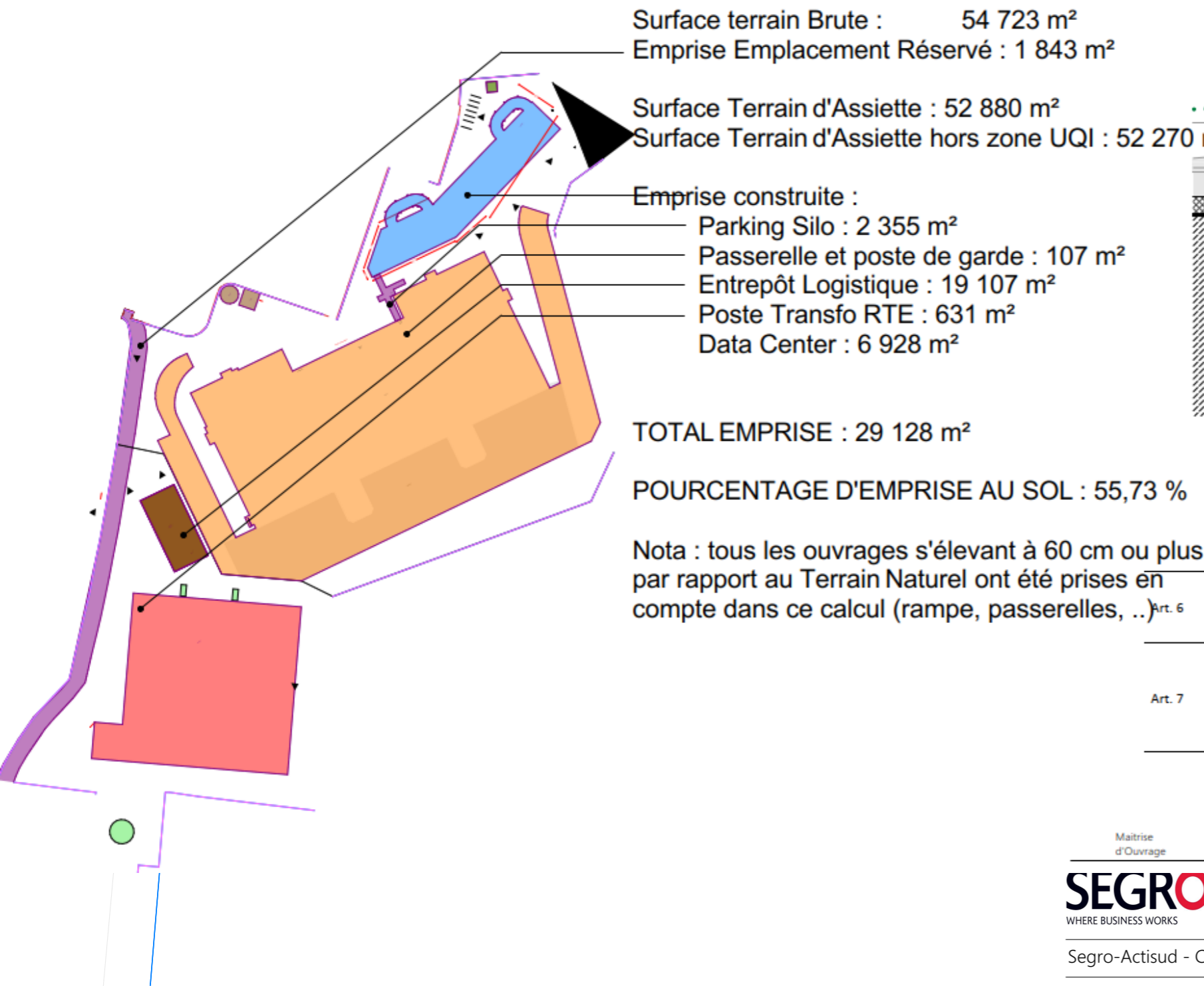


Art. 1	Constructions nouvelles et affectation des sols	Entrepôt autorisé
Art. 2	Evolution des constructions existantes	RAS
Art. 3	Mixité fonctionnelle	RAS
Art. 4	Emprise au sol des constructions	Au maximum 65% de la surface du terrain

Art. 5	Hauteur des constructions	Hauteur de façade : 18 m / Terrain Fini Hauteur totale : hauteur de façade +3m
--------	---------------------------	---



Art. 6	Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques	a- Cas général : distance minimale 4 m b- Si limite de zone UB, UCt, UC1, UC2, UC3, UC4, UP, UM, AU1, AUH, alors distance minimale : 2/3 DA
Art. 7	Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives	a- Distance minimale DA/2, 3 m minimum b- Si terrain n'est pas riverain d'une limite de zone UA, UB, UC, UD, UM, AU, les rampes d'accès véhicules aux niveaux souterrains peuvent être implantés contre une limite séparative, si longueur < 10m et hauteur < 2,50m, sous réserve qualité architecturale c- SO d- Si limite de zone UB, UCt, UC1, UC2, UC3, UC4, UP, UM, AU1, AUH, alors distance minimale : DA, min. 3m

Maitrise d'Ouvrage	Assistant à la Maitrise d'Ouvrage	Architectes	Bureaux d'Etude Technique	Contrôleur Technique
<b>SEGRO</b> WHERE BUSINESS WORKS	<b>R2M</b>	<b>lesateliers4+ enia</b> ARCHITECTES	<b>INGENIERIE 84</b> STRUCTURES <b>BTC</b> <b>Critical Building</b> Datacenter consultants	<b>LASA</b> <b>MG</b> <b>Ecotonia</b> <b>SOCOTEC</b>

Segro-Actisud - Construction d'une plateforme logistique, d'un data-center et d'un parking ZA Actisud, 90 Chemin du Ruisseau Mirabeau - 13016 Marseille

n° PLAN	INDICE	DATE	PERMIS DE CONSTRUIRE	ECHELLE	PHASE	Réf_info
PC AN 01 b	A	29/07/2024	Resumé contraintes urbanisme	1:1, 1:2500, 1:300	PC	77074